

Conditions générales de vente

1. Application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux formations proposées par CTTAM/ÉCOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN. Ces conditions sont adressées au stagiaire pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation d'un programme de formation implique de la part du participant l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

2. Conditions d'admission

Les inscriptions se font sur dossier d'inscription comprenant la fiche d'inscription complétée et le(s) chèque(s) correspondant(s), et dans la limite des places disponibles. Dans le cas où le nombre de participants à un cours serait insuffisant CTTAM/ÉCOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN, se réserve le droit d'annuler un cours. Le stagiaire serait alors intégralement remboursé ou, s'il le souhaite, son inscription reportée sur une autre date du même cours. Cette annulation ne pourrait donner droit à aucune indemnité.

3. Réservation

La confirmation d'inscription et les renseignements pratiques sont communiqués au participant après réception de sa fiche d'inscription et de son règlement. CTTAM/ÉCOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN se réserve la possibilité de modifier les dates des cours. Toutes demandes spécifiques ou professionnelles fera l'objet d'un devis.

4. Modalités de règlement

Les règlements se font à l'ordre de CTTAM/ÉCOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN par chèques bancaires, postaux ou par virement (les frais de virement sont à la charge de l'élève). Les facilités de paiement sont possibles et doivent être étudiées lors de l'inscription. Les tarifs des cours ne couvrent ni le transport jusqu'au lieu du cours, ni l'hébergement, ni les repas, ni les frais personnels. L'école ne prend pas la carte bancaire.

5. Prix

Les tarifs sont exprimés en Euros. Le prix est celui indiqué sur la brochure de l'année en cours, accessible soit sur le site Internet, soit auprès de l'administration de CTTAM/ÉCOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN. Ils pourront être modifiés en cas de changements législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : instauration de nouvelles taxes, etc.

6. Dates des cours

Les dates choisies pour les différents cours ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées en cours d'année.

7. Programmes / Horaires / Lieux

Les programmes, calendriers et horaires peuvent être soumis à des modifications.

8. Tenue

Il est conseillé de se vêtir de vêtements souples, chauds, d'apporter un imperméable et une paire de bottes de pluie. Prévoir une paire de chaussures propre pour les repas au restaurant.

9. Responsabilités

CTTAM/ÉCOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN n'est pas responsable du vol de matériels et d'affaires appartenant aux participants dans l'enceinte des lieux de cours.

10. Sécurité

Il est demandé de ne pas fumer dans les espaces de travail. Les stagiaires sont responsables de leurs objets personnels, des nuisances et dégradations qu'ils pourraient causer aux locaux, matériels et autres. Tout accident corporel consécutif à la formation devra être immédiatement signalé au responsable, habilité à établir une déclaration dans le cadre de la responsabilité civile de l'organisme de formation CTTAM/ECOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN. L'assurance tout risque est obligatoire pour toute participation avec un véhicule personnel. Pour un stage à l'étranger, les élèves doivent avoir une assurance rapatriement de type "mondial assistance" ou similaire, CTTAM/ECOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN ne pourra être tenu responsable ou redevable des frais engagés ou à engager par un élève nécessitant ce type de besoin. De même pour les élèves résidant à l'étranger, tout frais de rapatriement chez eux restant à leur charge et sous leur responsabilité.

11. Certificat et diplôme

Un certificat de formation est délivré au stagiaire qui a participé à un cours. Ce certificat n'est pas un diplôme d'état. Il atteste de la pratique lors d'une formation en conduite tout terrain par CTTAM/ECOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN et donc des connaissances acquises au cours de cette formation.

12. Annulation / Absence / Retard

Toute annulation par un participant doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée. Conditions de remboursement:

- a. Annulation à plus de 30 jours avant le début du cours : remboursement à 100%
- b. Annulation à 30 jours ou moins avant le début du cours : pas de remboursement ou report de date à convenir.

Les absences dues à des cas de force majeures (grève surprise des transports, maladie déclarée le jour même, accident,...) doivent être justifiées par écrit dans les 5 jours qui suivent l'absence et feront l'objet d'une proposition de la part de CTTAM/ECOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN quant à un éventuel report d'inscription.

13. Respect

CTTAM/ECOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN se réserve le droit de demander à un participant de cesser de suivre la formation du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement des cours. L'exclusion ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité ou remboursement.

14. Force Majeure

CTTAM/ECOLE DE PILOTAGE 4X4 Ph. SIMONIN pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer correctement du fait de la survenance d'un événement exceptionnel ou, d'un cas de force majeure, notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'établissement, et ce, sans pour autant ouvrir droit à une indemnité compensatrice.

15. Réclamations et litiges

Aucune réclamation sur le déroulement de la prestation ne sera recevable postérieurement au jour de celle-ci. Les présentes conditions de vente sont réputées acceptées sans réserve ni restriction. En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du Mans, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.